



N° 2026-A09

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTS
SUPPLÉANTS AUX BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS
MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS 2026**

Vu le Code électoral et en particulier l'article R.43,

Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 instruction relative à la révision des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la circulaire ministérielle du 12 janvier 2026, relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

Vu le décret N 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

Considérant la responsabilité du maire dans le bon déroulement des opérations de vote sur sa commune,

Considérant la nécessité de nommer les présidents et les présidents suppléants des bureaux de vote pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires,

A R R E T E



Article 1 — Pour les élections municipales et communautaires qui se dérouleront le dimanche 15 mars 2026, sont désignés comme présidents et présidents suppléants des bureaux de vote :

M. Gilles BEGOUT	président du bureau n°1
M. Maxime NEGREMONT BEUCHER	président du bureau n°2
Mme Marie LAPLACE	présidente du bureau n°3
M. Karl PERIGAUD	président du bureau n°4
Mme Hélène CUEILLE	présidente du bureau n°5
M. Christophe MALIFARGE	président du bureau n°6
Mme Aline COUDERT	présidente du bureau n°7

Commune d'ISLE (Haute-Vienne)
Registre des **ARRETES MUNICIPAUX**

M. Pascal THEILLET	président suppléant du bureau n°1
Mme Pascale FONTARENSKY	présidente suppléante du bureau n°2
Mme Marie-Jeanne NICAUD	présidente suppléante du bureau n°3
M. Jean-Pierre DUCHER	président suppléant du bureau n°4
M. Jean-Michel IGOULZAN	président suppléant du bureau n°5
M. Bertrand CHOURROT	président suppléant du bureau n°6
Mme Viviane DEVILLE	présidente suppléante du bureau n°7

Article 2 — Madame la Directrice Générale des Services est chargée, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise aux intéressés et à Monsieur le Préfet.

Publié le : 10/03/26

Fait à ISLE, le 6 mars 2026
Le maire,
Conseiller départemental,

G. BEGOUT.

